

Orientation A : Organisation, participation des acteurs et communication		67%
Objectif n°1 : Organiser la mise en œuvre du SAGE Charente		80%
Disposition A1 :	Organiser la gouvernance du grand cycle de l'eau sur le bassin de la Charente	Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition A2 :	Animer la mise en œuvre du SAGE	Structure porteuse du SAGE
Disposition A3 :	Développer la concertation et coordonner les acteurs pour assurer le lien terre-mer	EPTB Charente
Disposition A4 :	Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE Charente	Structure porteuse du SAGE
Disposition A5 :	Organiser l'inter-SAGE	Structure porteuse du SAGE
Objectif n°2 : Orienter les financements, sensibiliser et accompagner les acteurs du bassin		50%
Disposition A6 :	Contribuer à orienter les financements et les priorités des PDRR afin de répondre aux enjeux du SAGE Charente	Région Nouvelle-Aquitaine
Disposition A7 :	Favoriser la prise en considération de l'eau dans les documents d'urbanisme	Structure porteuse du SAGE
Disposition A8 :	Adapter et promouvoir le conseil auprès des professionnels intégrant les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques	Organisations professionnelles (CCI, CMétiers, etc.)
Disposition A9 :	Développer une stratégie de communication adaptée aux enjeux du territoire	Structure porteuse du SAGE
Disposition A10 :	Partager et valoriser les retours d'expériences mises en œuvre sur le territoire	Structure porteuse du SAGE
Objectif n°3 : Améliorer la connaissance		75%
Disposition A11 :	Mettre en place et animer un comité scientifique pour développer et partager la connaissance adaptée aux besoins de gestion	Structure porteuse du SAGE
Disposition A12 :	Appréhender les effets des changements climatiques et mettre en œuvre les pistes d'adaptation possibles sur le bassin	EPTB Charente

Orientation B : Aménagements et gestion sur les versants		55%
Objectif n°4 : Connaître, préserver et restaurer les éléments du paysage stratégiques pour la gestion de l'eau sur les versants		67%
Disposition B13 :	Accompagner la caractérisation du cheminement de l'eau et les inventaires du maillage bocager	Structure porteuse du SAGE
Disposition B14 :	Caractériser le cheminement de l'eau sur les versants (écoulements et transferts)	Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition B15 :	Protéger le maillage bocager via les documents d'urbanisme	Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition B16 :	Engager des actions de restauration et de reconstitution des haies	Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition B17 :	Organiser entre acteurs la veille foncière sur les secteurs à enjeux	Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition B18 :	Développer la maîtrise foncière sur les secteurs à enjeux	Collectivités territoriales, groupements compétents
Objectif n°5 : Prévenir et gérer les ruissellements en milieu rural		33%
Disposition B19 :	Intégrer, valoriser le rôle régulateur des espaces prairiaux et boisés dans les programmes d'action	Porteurs de programmes d'actions
Disposition B20 :	Favoriser l'infiltration des eaux dans les systèmes de cultures agricoles	Organisations professionnelles agricoles
Disposition B21 :	Favoriser l'infiltration des eaux au niveau du réseau hydrographique	Collectivités territoriales, groupements compétents
Objectif n°6 : Prévenir et gérer les ruissellements en milieu urbain		50%
Disposition B22 :	Réaliser un inventaire patrimonial et identifier les secteurs de dysfonctionnement liés aux eaux pluviales	Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition B23 :	Promouvoir les techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales	Aménageurs publics ou privés

Orientation C : Aménagement et gestion des milieux aquatiques		60%
Objectif n°7 : Protéger et restaurer les zones humides		67%
Disposition C24 :	Coordonner les inventaires des zones humides	Structure porteuse du SAGE
Disposition C25 :	Identifier et protéger les zones humides via les documents d'urbanisme	Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition C26 :	Engager des actions de restauration de zones humides	Collectivités territoriales, groupements compétents
Objectif n°8 : Protéger le réseau hydrographique		67%
Disposition C27 :	Identifier et définir les modalités de gestion des têtes de bassin	Structure porteuse du SAGE
Disposition C28 :	Identifier et protéger le réseau hydrographique via les documents d'urbanisme	Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition C29 :	Mettre en place une gestion adaptée des boisements en bord de cours d'eau	Propriétaires et gestionnaires de forêts riveraines des cours d'eau et
Objectif n°9 : Restaurer le réseau hydrographique		50%
Disposition C30 :	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau	Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition C31 :	Préserver la continuité écologique sur l'ensemble des secteurs à enjeux du réseau hydrographique présentant un intérêt particulier au regard de leur état fonctionnel	Etat
Disposition C32 :	Restaurer la continuité écologique	Collectivités territoriales, groupements compétents
Objectif n°10 : Encadrer et gérer les plans d'eau		50%
Disposition C33 :	Limiter la création de plans d'eau	Etat
Disposition C34 :	Gérer les plans d'eau	Etat
Objectif n°11 : Développer la connaissance pour gérer les marais rétro littoraux, l'estuaire et la mer du pertuis d'Antioche		63%
Disposition C35 :	Respecter les objectifs de gestion de l'estuaire de la Charente, des marais rétro littoraux et de la mer du pertuis d'Antioche	Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition C36 :	Améliorer la connaissance des marais rétro littoraux, des milieux estuariens et marins pour intégrer les besoins en eau douce dans la gestion globale	Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition C37 :	Développer un cadre de concertation pour la gestion des marais rétro littoraux, des milieux estuariens et marins	Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition C38 :	Etudier le devenir des digues n'entrant pas dans un système d'endiguement	Collectivités territoriales, groupements compétents

Description saisie valeurs avancement	
0	Disposition non engagée
1	Disposition engagée
2	Disposition mise en œuvre

Orientation D : Prévention des inondations 67%

Objectif n°12 : Améliorer la connaissance et favoriser la culture du risque inondation		80%	
Disposition D39 :	Couvrir l'ensemble des territoires littoraux de programmes d'actions contre le risque de submersion marine		EPTB Charente
Disposition D40 :	Identifier les secteurs d'intervention prioritaires pour le ralentissement dynamique		EPTB Charente
Disposition D41 :	Favoriser la création de sites de sur-inondation		EPTB Charente
Disposition D42 :	Informier, sensibiliser et développer la culture du risque inondation		EPTB Charente
Disposition D43 :	Développer les systèmes locaux de surveillance hydrologique		Collectivités territoriales, groupements compétents

Objectif n°13 : Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues et de submersion marine		50%	
Disposition D44 :	Identifier et restaurer les zones d'expansion des crues		Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition D45 :	Protéger les zones d'expansion des crues via les documents d'urbanisme		
Disposition D46 :	Protéger les zones de submersions marines via les documents d'urbanisme		
Disposition D47 :	Mobiliser les fonctions de stockage d'eau dans les réseaux primaires, secondaires et tertiaires des marais rétro-littoraux		

Orientation E : Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage 56%

Objectif n°14 : Préciser les modalités de gestion et de prévention des étiages		55%	
Disposition E48 :	Consolider et compléter les réseaux de suivi des écoulements		Structure porteuse du SAGE
Disposition E49 :	Réviser, préciser, conforter les valeurs pertinentes de débits de référence, d'objectifs et de gestion de l'étiage sur le bassin Charente		EPTB Charente
Disposition E50 :	Mettre en place un arrêté cadre unique à l'échelle du bassin Charente		Etat
Disposition E51 :	Compléter les connaissances sur les relations nappes/rivières		EPTB Charente
Disposition E52 :	Proposer des critères de gestion sur le cycle annuel		EPTB Charente
Disposition E53 :	Proposer des Débits Minimums Biologiques		EPTB Charente
Disposition E54 :	Adapter le réseau de suivi piézométrique et les objectifs associés		EPTB Charente
Disposition E55 :	Analyser les volumes prélevables pour l'irrigation		Etat, EPTB Charente
Disposition E56 :	Proposer des modalités de gestion des eaux souterraines		Etat
Disposition E57 :	Programmer la mise en conformité ou le rebouchage des forages non conformes		Collectivités territoriales, groupements compétents ou OUGC

Objectif n°15 : Maîtriser les demandes en eau		60%	
Disposition E58 :	Prioriser l'usage de la ressource pour l'eau potable		Etat
Disposition E59 :	Améliorer la connaissance des prélèvements et des pertes d'eau pour diagnostiquer les économies potentielles		Porteurs de projets de territoire Collectivités territoriales, groupements compétents Collectivités territoriales, groupements compétents Organisations professionnelles agricoles
Disposition E60 :	Mettre en œuvre des schémas directeurs d'alimentation en eau potable		
Disposition E61 :	Intégrer les capacités de la ressource en eau potable en amont des projets d'urbanisme		
Disposition E62 :	Adapter et étendre le conseil et les suivis agronomiques et socio-économiques pour une agriculture en adéquation avec la ressource hydrique disponible		

Objectif n°16 : Optimiser la répartition quantitative de la ressource		50%	
Disposition E63 :	Optimiser la gestion des ouvrages de Lavaud et Mas Chaban		EPTB Charente
Disposition E64 :	Coordonner les Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC) du bassin		OUGC
Disposition E65 :	Encadrer et accompagner les Projets de territoires visant le rétablissement de l'équilibre quantitatif		Porteurs de projets de territoire

Orientation F : Gestion et prévention des intrants et rejets polluants 45%

Objectif n°17 : Organiser et accompagner les actions de restauration de la qualité de l'eau		40%	
Disposition F66 :	Conforter et créer des programmes d'actions pour préserver et reconquérir la qualité des eaux sur les secteurs à enjeux		Collectivités territoriales, groupements compétents Structure porteuse du SAGE Organisations professionnelles industrielles et artisans Organisations professionnelles viti-vinicoles EPTB Charente
Disposition F67 :	Animer un réseau des porteurs de programmes d'actions		
Disposition F68 :	Pérenniser et renforcer l'appui aux industriels et artisans pour réduire les pollutions		
Disposition F69 :	Pérenniser et renforcer l'appui aux établissements viti-vinicoles pour réduire les pollutions		
Disposition F70 :	Favoriser la constitution d'un plan d'alerte aux pollutions accidentelles à l'échelle du bassin de la Charente		

Objectif n°18 : Améliorer l'efficacité de l'utilisation des intrants et réduire les rejets polluants d'origine agricoles		50%	
Disposition F71 :	Pérenniser et renforcer le cadre de concertation entre porteurs de programme d'actions et la profession agricole		Structure porteuse du SAGE Organisations professionnelles industrielles Porteurs de programmes d'actions
Disposition F72 :	Accompagner le développement des filières de productions agricoles et forestières à faibles niveaux d'intrants		
Disposition F73 :	Adapter et promouvoir le conseil auprès des agriculteurs intégrant les enjeux de l'eau		

Objectif n°19 : Réduire les rejets et polluants d'origine non agricole		44%	
Disposition F74 :	Valoriser les pratiques et retours d'expériences concernant l'entretien sans pesticides des espaces aménagés et infrastructures		Collectivités territoriales, groupements compétents Structure porteuse du SAGE
Disposition F75 :	Identifier des zones à enjeu environnemental		
Disposition F76 :	Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif prioritairement sur les zones à enjeu sanitaire ou environnemental		SPANC
Disposition F77 :	Adapter dans les projets d'urbanisme les systèmes d'assainissement des eaux usées en adéquation avec leurs incidences sur les milieux récepteurs		Collectivités territoriales, groupements compétents Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition F78 :	Organiser une gestion patrimoniale des réseaux de collecte des systèmes d'assainissement collectif		Etat
Disposition F79 :	Identifier et traiter les points à risque de pollutions industrielles		Gestionnaire des ports Collectivités territoriales, groupements compétents
Disposition F80 :	Réduire les pollutions portuaires et nautiques		
Disposition F81 :	Etablir des profils de vulnérabilité sur les secteurs ciblés de zones à enjeux		

Objectif n°20 : Suivre l'état des eaux et des milieux aquatiques		50%	
Disposition F82 :	Améliorer le suivi de l'état des eaux et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin Charente		Structure porteuse du SAGE
Disposition F83 :	Caractériser l'eutrophisation côtière		PNM
Disposition F84 :	Développer et adapter les dispositifs pour mesurer les flux et définir des seuils admissibles sur le bassin Charente		Structure porteuse du SAGE
Disposition F85 :	Coordonner le suivi des pesticides en milieu marin et estuarien		Département Charente-Maritime
Disposition F86 :	Développer la veille et le suivi sur les polluants émergents dont les perturbateurs endocriniens		Structure porteuse du SAGE et ARS

Description saisie valeurs avancement	
0	Disposition non engagée
1	Disposition engagée
2	Disposition mise en œuvre